

Note de lecture

***La reformulation – Marqueurs linguistiques,
Stratégies énonciatives***

Sous la direction de Marie-Claude Le Bot, Martine Schuwer,
Elisabeth Richard

Presses Universitaires de Rennes, coll. « Rivages linguistiques »,
Rennes, 2008, 264 pages

Introduction

Cet ouvrage réunit les travaux les plus récents de linguistes francophones qui, depuis quelques années ⁽¹⁾, s'intéressent de plus en plus à la reformulation. L'introduction de l'ouvrage explicite les problématiques propres à la reformulation : si formuler est toujours une opération qui prend place dans une situation d'énonciation unique et singulière, à savoir un temps, un espace et des acteurs précis, *re-formuler* est un phénomène langagier très particulier : il s'agit de poser un dit nouveau, dans une situation d'énonciation nouvelle, tout en reprenant un propos antérieur. Reformuler, c'est tenter de « dire mieux » ce

(1) On pense notamment au numéro 29 de *Recherches Linguistiques, Usages et analyses de la reformulation*, paru en novembre 2007 sous la direction de Mohamed Kara, ouvrage qui a très certainement joué un rôle majeur dans la publication de ce nouveau recueil d'articles et dans le récent regain d'intérêt des linguistes pour la reformulation.

qui a déjà été dit. Notons que le terme « reformulation » apparaît dans les recherches en linguistique au début des années 80, notamment grâce aux travaux d'Élisabeth Gülich et d'Eddy Roulet dans le cadre d'analyses des interactions verbales. Le terme désigne tout d'abord un acte purement locutoire : l'opération par laquelle le locuteur recommence une opération de formulation. Mais la reformulation a aussi une valeur illocutoire, puisqu'elle peut opérer un changement de perspective énonciative qui influe grandement sur l'interprétation possible d'un discours donné.

La reformulation intervient dans tout type de discours : oral, écrit, spontané ou non, diversité que l'on retrouve dans les corpus étudiés. Signalons d'emblée que cette multiplicité est l'une des principales caractéristiques de ce recueil d'articles (variété des corpus, des méthodologies employées, des socles théoriques qui fondent chaque article), ce qui - nous en excusons à l'avance - nous oblige à ne rendre compte que de quelques articles regroupés par objet d'étude et représentatifs de la qualité de l'ensemble. L'ouvrage est scindé en deux parties de taille égale :

— La première partie, consacrée aux marqueurs linguistiques du processus de reformulation, regroupe huit articles complémentaires - qui parfois se recourent. Les trois premiers articles s'intéressent à des marqueurs dont la composante principale est le verbe « dire » : « c'est-à-dire », « cela veut dire », « autrement dit », « je veux dire »... Les deux articles suivants traitent de marqueurs issus de l'anglais oral : « so », « well », « I mean ». Le sixième article traite du marqueur « sinon », et les deux derniers articles portent sur les locutions adverbiales « en fin de compte », « au bout du compte », « tout compte fait », « au total » et « total ». Signalons qu'évidemment, ces articles s'appuient sur les travaux de diverses écoles linguistiques : les « chevauchements » théoriques sont nombreux.

— La seconde partie, consacrée aux stratégies énonciatives, montre que la reformulation est un élément indispensable de toute dynamique discursive, orale ou écrite, dialogique ou non. Reprendre, pour la modifier, sa propre parole ou la parole de l'autre est une stratégie énonciative qui souvent n'a rien d'innocent et structure le discours. Cette partie est constituée de neuf articles présentant des problématiques diverses. Les quatre premiers articles s'intéressent à la reformulation à l'oral : il y est notamment question des reformulations réparatrices, de la façon dont la reformulation est un moyen de construire à deux une énonciation, et du rôle de la prosodie dans la reformulation. Les cinq articles suivants sont consacrés à l'étude de la reformulation en contexte littéraire, où elle devient un outil stylistique puissant.

Nous avons choisi pour ce compte-rendu de procéder en trois temps. Tout d'abord, nous reviendrons sur les articles qui décrivent le fonctionnement des marqueurs de reformulation utilisant le verbe « dire ». Ensuite, nous nous intéresserons aux articles consacrés aux marqueurs « totalisants ». Enfin, nous nous intéresserons, avec les auteurs des deux premiers articles de la seconde partie de l'ouvrage, au rôle de la reformulation réparatrice dans les stratégies énonciatives.

1. Les marqueurs en « dire »

Les deux premiers articles, « Les marqueurs de reformulation formés à partir du verbe *dire* », proposé par Elisaveta Khatchatourian et « Quand les voies de la reformulation se croisent pour mieux se séparer : *à savoir, autrement dit, c'est-à-dire, en d'autres termes* », proposé par Héléne Vassiliadou, sont complémentaires et constituent une base solide pour étudier les marqueurs utilisant le verbe « dire ». Le troisième article les complète, puisque Sandra Teston-Bonnard s'y pose la question suivante : « En français parlé, *je veux dire* est-il toujours une marque de reformulation ? »

L'article de E. Khatchatourian, fondé sur les travaux de Culioli, s'emploie tout d'abord à décrire de manière assez générale le procès de la communication tel que ce dernier l'envisage : comme une interaction entre un locuteur, son interlocuteur, et leurs représentations du monde qu'ils essaient de se transmettre l'un l'autre par l'intermédiaire des mots. À partir de cette simple modélisation se dégagent certains concepts définissant plus précisément le procès de « dire » : le « à dire » (le projet communicatif du locuteur, c'est-à-dire la représentation du monde qu'il veut transmettre), le « vouloir dire » (le sens propre des mots), et leur inadéquation qui conduit au processus de reformulation. En effet, s'il faut « redire », c'est bien que ce que l'on avait « à dire » ne correspond pas avec ce que les mots « veulent dire ». Partant de ces considérations, l'auteure analyse de près le fonctionnement des marqueurs « c'est-à-dire » et « cela (ça) veut dire ». Pour ce faire, la méthodologie employée est la suivante (ce sera la même pour presque tous les articles de cette première partie) : il s'agit d'étudier d'une part la séquence qui précède le marqueur, d'autre part la portée de ce dernier, et de voir quel lien s'établit entre les deux par l'intermédiaire dudit marqueur. Les conclusions tirées permettent à l'auteure de déterminer deux fonctions principales des marqueurs de reformulation « c'est-à-dire » et « ça veut dire » :

— interpréter un mot : il s'agit de confronter le « vouloir dire » d'un mot, tel qu'il est par exemple défini dans le dictionnaire, avec l'interprétation personnelle que peuvent en faire le locuteur et/ou son interlocuteur dans leur situation d'énonciation.

— « dire autrement » : le locuteur peut tenter de transmettre sa représentation du monde par des mots différents : il n'y a pas de rapport univoque entre les mots et les objets du monde que ces mots sont censés dire : les mots qu'utilisent le locuteur ne sont qu'un moyen, parmi d'autres, de dire le monde.

Chacun de ces marqueurs remplit différemment ces deux fonctions :

Dans le cadre d'une interprétation d'une séquence employée à gauche du marqueur, « c'est-à-dire » introduit à sa droite une interprétation subjective et très personnelle de cette séquence par le locuteur, alors que « ça veut dire » ne fait qu'actualiser le lien entre le mot et le « à dire » du locuteur dans une situation précise, en ajoutant quelques détails.

Dans le cadre d'une reformulation consistant à « dire autrement », « c'est-à-dire » lierait, à sa gauche, une séquence subjective, reformulée ensuite à sa

droite de manière plus objective par le locuteur. « Ça veut dire » marquerait le développement inverse : la séquence de gauche est très neutre, et celle de droite très subjective. Ce premier article se termine sur une partie consacrée à la sémantique du verbe « dire » qui permet de mieux comprendre le fonctionnement des marqueurs étudiés précédemment.

On retrouve dans le second article, proposé par H. Vassiliadou et traitant en majorité lui aussi de marqueurs utilisant « dire », certaines conclusions complémentaires de celles élaborées dans le premier. L'auteure dresse tout d'abord un éventail des emplois de « c'est-à-dire », en observant les séquences qu'il relie. Cette observation initiale servira de « comparant » pour les autres marqueurs. L'auteure en conclut que « c'est-à-dire » met en jeu deux configurations d'équivalence, qui correspondent en fait peu ou prou aux deux configurations établies dans le premier article :

— La « glose métalinguistique », qui signale entre deux séquences une relation d'identité ou d'équivalence purement sémantique du type « A = B » (cette équivalence rejoindrait alors le « dire autrement » du premier article).

— La « glose référentielle », qui relève de différents mécanismes, plus complexes, tels que la métaphore, la métonymie, la (re-)localisation spatiale ou temporelle, etc., qui redéfinissent le référent de la première séquence (cette équivalence rejoindrait plutôt la fonction « interpréter un mot » du premier article).

H. Vassiliadou compare ensuite les quatre marqueurs qu'elle étudie, en se servant de « c'est-à-dire » comme comparant, et établit une série de tests qui montrent que l'équivalence métalinguistique (purement sémantique ou définitoire) ou la redéfinition du référent d'un terme (reformulation à tendance référentielle) dépendent moins des connecteurs en eux-mêmes que des séquences qu'ils relient : « c'est-à-dire », par exemple, n'assigne pas de sens à une séquence donnée, mais il est pour l'interlocuteur un marqueur interprétatif en faveur de l'équivalence métalinguistique entre les deux séquences qu'il relie. D'autres connecteurs (comme « à savoir », par exemple, qui ne reformule pas à proprement parler mais introduit toujours une spécification, une nouvelle connaissance), eux, sont des marqueurs interprétatifs en faveur d'une glose d'ordre référentiel.

Sandra Teston-Bonnard s'intéresse dans le troisième article au marqueur « je veux dire ». Son article complète les deux premiers en proposant une analyse détaillée de cet autre marqueur en « dire », dans un corpus oral. L'objectif de l'auteure est d'observer si son intuition pragmatique, qui lui fait distinguer *a priori* deux types de « je veux dire » (d'une part, un emploi de « je veux dire » comme signe ou symbole, dans lequel il figure ou représente de manière conventionnelle un acte de reformulation ; d'autre part, un emploi dans lequel « je veux dire » indique un autre type de conduite communicative), correspond à l'analyse syntaxique du marqueur en corpus oral spontané. Autrement dit, il s'agit d'étudier les propriétés syntaxiques de « je veux dire » pour observer comment elles rejaillissent - ou pas - sur les valeurs pragmatiques du connecteur. L'auteure commence par décrire les deux statuts syntaxiques de « je veux dire », à savoir, d'une part, celui de « recteur faible » décrit par Blanche-Ben-

veniste, et d'autre part celui de « particule discursive », décrit par Teston. L'enjeu est de relier des caractéristiques (macro-) syntaxiques à des valeurs pragmatiques. L'ordre et la place des unités jouent dans les deux cas un rôle très important. L'auteure rappelle tout d'abord les valeurs pragmatiques de « je veux dire » : une valeur, facile à identifier, de reformulation, où le connecteur lie deux séquences (le plus souvent, à gauche, la séquence qui va être reformulée, à droite, par une nouvelle séquence) comme dans le cas, étudié par les articles précédents, de « c'est-à-dire » : et les autres valeurs pragmatiques, quand « je veux dire » ne sert pas à reformuler mais plutôt à indiquer que le discours se poursuit.

Suivent ensuite des analyses syntaxiques détaillées de « je veux dire que » et « je veux dire », et une conclusion accompagnée d'un tableau récapitulatif, qui permettent de comprendre que la valeur symbolique de « je veux dire » correspond à la catégorie syntaxique des « recteurs faibles », et que sa valeur indicielle correspond à la catégorie des particules discursives.

2. Les marqueurs « totalisants »

Intéressons-nous maintenant aux deux derniers articles de cette première partie, qui traitent tous deux de marqueurs de reformulation relevant d'un même paradigme. Il s'agit de l'article de Véronique Lenepveu « *En fin de compte, au bout du compte, tout compte fait* : quand reformuler, c'est reconsidérer », et de celui de Catherine Schnedecker, « *De au total à total* : ou comment un quantificateur adverbial en arrive à reformuler et à conclure ». Ces deux articles sont consacrés à des marqueurs qui sont habituellement catégorisés dans les marqueurs de reformulation non paraphrastiques, et plus précisément parmi les marqueurs de reconsidération, opération qui suppose que le locuteur a passé en revue tous les éléments censés justifier une première formulation et qu'à partir de cette reconsidération, il est à même d'introduire un nouveau point de vue.

Véronique Lenepveu a pour objectif d'établir pourquoi la locution adverbiale « en fin de compte », dans les corpus oraux, apparaît quarante fois plus que la locution « au bout du compte », alors que le rapport semble s'inverser dans la presse écrite. Les trois locutions sont cependant, malgré ces différences de quantité d'emplois, toujours en concurrence dans les corpus oraux et écrits. L'auteure choisit donc d'analyser les valeurs aspectuelles de ces trois locutions, pour tenter d'établir les critères qui entraînent une différence de fonctionnement pragmatique et qui expliquent les choix en faveur de « en fin de compte » à l'oral. Pour rendre compte de ces variations, V. Lenepveu présente d'abord deux paramètres importants :

- Ces locutions peuvent mettre en relation des contenus (c'est-à-dire des procès) entre eux, des points de vue entre eux, ou établir une relation mixte : lier un point de vue à une série de procès.
- Ces locutions contiennent toutes le substantif déverbal « compte » qui exprime un procès de type accomplissement. Cependant, le procès « compter » est présenté selon des phases partiellement distinctes, selon

la locution dans laquelle il est employé (dans « au bout du compte », l'instant final du procès ; dans « en fin de compte », la phase terminale du procès ; dans « tout compte fait », l'état résultant du procès).

Ces deux paramètres distinctifs sont développés tour à tour dans deux parties successives.

Tout d'abord, l'auteure étudie la nature des éléments mis en relation par chacune des locutions « en fin de compte » et « au bout du compte ». Il apparaît que la première locution articule toujours un jugement de synthèse avec une série de procès préalables, souvent implicites, qui conduisent peu à peu à ce jugement final. « En fin de compte » montre la construction de la réflexion du locuteur en train de se faire. La deuxième locution, « au bout du compte », est souvent substituable à « en fin de compte », mais permet - notamment à l'écrit - de localiser le dernier procès de la série. C'est au terme du parcours des différents procès qu'intervient l'opération de reconsidération proprement dite.

Ensuite, l'auteure s'intéresse au deuxième paramètre : la structure aspectuelle des trois locutions adverbiales. « Au bout du compte » et « en fin de compte » sont des locutions figées, mais cependant leurs composantes nominales « fin » et « bout » ne perdent pas leur valeur sémantique temporelle et spatiale. La borne finale du procès n'est en effet pas la même selon que « bout » ou « fin » est employé : dans le premier cas, on retient avec « bout » l'instant final du procès ; dans le second cas, on retient avec « fin » la phase finale du procès. Cette différence est pour l'auteure la raison pour laquelle « en fin de compte » est plus adapté à l'oral, pour marquer un jugement de synthèse en train de se construire.

Enfin, une dernière partie est consacrée à la comparaison de « tout compte fait » et de « en fin de compte ». Une étude du corpus oral et quelques tests de substitution permettent de conclure que « tout compte fait » signale un changement de point de vue, c'est-à-dire substitue un point de vue à un autre, là où « en fin de compte » articule un jugement de synthèse avec une suite de procès dans un processus de reformulation par généralisation. C'est cette mixité qui fait, selon l'auteure, de « en fin de compte » la locution la plus utilisée des trois à l'oral.

L'article de Catherine Schnedecker traite d'une locution concurrente à celles qui étaient étudiées dans l'article précédent : « au total », et son dérivé « total ». L'objectif de l'article est de découvrir le lien qui existe entre les deux emplois de « au total » répertoriés par le dictionnaire : le « au total » purement comptable, qui présente simplement, à la fin d'une opération, son résultat numérique ; et le « au total » de reformulation, qui serait l'équivalent de « en fin de compte » et qui exprime une forme de bilan. L'auteure présente donc pour commencer deux grandes parties qui s'intéressent chacune à un type d'emploi de « au total ».

Elle analyse tout d'abord le « au total » quantifieur, observant tout d'abord par une série de tests qu'au niveau syntaxique il est avant tout régi par un syntagme nominal. Puis, les propriétés contextuelles de « au total » sont mises à jour : ce marqueur est souvent associé à des verbes dits « créateurs » du type « faire, former, représenter, obtenir, donner » ; il est permutable avec le mar-

queur « en tout » ; il se laisse facilement supprimer. L'article dévoile alors, à partir de ces données préliminaires, quelques hypothèses sur le sémantisme de la locution et sur la séquence qu'il introduit. Cette dernière est présentée comme le produit d'une série d'opérations mathématiques qui supposent la présence d'un agent ; le résultat introduit est un nombre et est donc objectif ; les limites du produit mathématique introduit par « total » correspondent à l'ensemble des chiffres manipulés qui en constituent les parties. Notons que ce « au total » quantifieur n'est pas encore un marqueur de reformulation, il ne relie pas une séquence en cotexte gauche avec un résultat en cotexte droit : seul le résultat d'une opération implicite apparaît (exemple : « Lucie a bu cinq punchs au total »).

C'est ensuite le deuxième sens proposé par les dictionnaires qui est analysé, celui de « au total » exprimant une forme de bilan. Après avoir remarqué les différences syntaxiques de cet emploi avec le premier (portée plus importante, clivage impossible, etc.), l'auteure en détaille le fonctionnement sémantique : comme pour le « au total » quantifieur, la locution apparaît toujours au terme d'une opération, et est fréquemment employée aux côtés de verbes comme « conclure » ou « résulter ». Cependant, son emploi comporte souvent des marques de subjectivité qui signalent la présence du locuteur, notamment lorsque « au total » est associé à des verbes dénotant des activités cognitives et émotives comme « sentir, trouver, penser, croire, etc. ». De plus, contrairement au premier emploi, il ne s'agit plus ici d'une opération de dénombrement mais plutôt d'une introduction d'un bilan dressé après que le locuteur ait passé en revue la totalité des arguments. Un tableau récapitulatif termine cette seconde partie et permet de saisir les nuances sémantiques et syntaxiques qui différencient les deux emplois.

Dans les deux dernières parties, une étude diachronique de l'évolution qui fait passer « au total » d'un quantifieur à un marqueur d'une forme de bilan, puis à la simple locution « total », est proposée. Cette étude met au jour trois autres types d'emplois de « au total », intermédiaires entre le « au total » quantifieur et le « au total » bilan qu'un siècle sépare (l'emploi « bilan » étant postérieur à l'emploi « quantifieur »). D'abord, « au total » quantifieur s'ouvre à des contextes évaluatifs non chiffrés : la quantification s'exprime alors par des comparaisons, ou des superlatifs. Ensuite, « au total » devient une locution de reformulation paraphrastique en liant, en cotexte gauche, une série d'informations (le plus souvent chiffrées), à sa somme qui apparaît en cotexte droit. Enfin, ces deux ouvertures vers d'autres types d'emplois se conjuguent, et « au total » joue les deux rôles à la fois : il relie une série d'informations subjectives (ou plutôt évaluatives) à leur somme, elle aussi évaluative. Une courte partie explique les similitudes et les différences entre le raccourci « total » et la locution dont il dérive, et l'article se conclut sur un tableau récapitulatif de tous les emplois de « au total » / « total ».

3. La reformulation réparatrice

Le premier article, écrit par Elisabeth Richard, est intitulé « Mais que corrige la reformulation ? Le cas de structures avec répétition d'un même

lexème ». L'objectif de l'article est de montrer que la reprise, à l'identique, d'un lexème, relève d'un processus de reformulation (et non de la simple répétition), processus qui peut concerner soit le contenu lexical d'un terme, soit son énonciation même : en d'autres termes, et c'est la terminologie qu'emploie l'auteure tout au long de l'article, soit le « dit », soit le « dire ».

Dans une première partie, l'auteure s'intéresse à la façon dont la reformulation revient sur le contenu lexical d'un terme précédemment énoncé. Le premier type de reformulation étudié porte sur le référent d'un lexème : prononcer une seconde fois un même lexème, en y ajoutant une expansion ou en la changeant, permet de caractériser mieux le lexème, de manière restrictive. En outre, la reprise d'un même lexème, en changeant le déterminant (en passant, par exemple, de l'indéfini au défini), permet de re-catégoriser le référent mis en place auparavant et d'en introduire un commentaire, qui n'est pas indispensable à l'identification référentielle et qui indique donc un changement de posture énonciative. L'auteure s'intéresse ensuite aux processus de requalification par l'ajout d'adverbes, ou la reprise d'un adjectif accompagné, lors de sa reformulation, d'un adverbe d'intensité. Elle distingue deux types de requalification : celle, d'abord, qui semble imposée par des contraintes « objectives » extérieures au locuteur, qui perçoit son propre énoncé comme insuffisant et se doit de le corriger ; et celle, ensuite, qui est directement prise en charge par le locuteur, qui prend toute la responsabilité de la reformulation et qui alors ne cherche plus vraiment à corriger mais plutôt à transmettre une subjectivité particulière. C'est alors la voix du locuteur qui est mise en avant et l'expansion devient affective.

La seconde partie s'intéresse à des cas particuliers, comme le jugement correctif s'appuyant sur l'ajout de l'adverbe « trop », par exemple, qui impose une évaluation du locuteur à la fois sur la qualité et le degré attribués à un lexème. D'autres adverbes, comme « vraiment, exactement, simplement », qui ne sont pas des adverbes d'intensité mais qui précisent le sens intrinsèque d'une unité lexicale, corrigent une première séquence de manière ambiguë : ils peuvent porter à la fois sur le contenu (« le nombre que je te donne est exact ») et sur l'énonciation elle-même (« je te le dis exactement comme je dois le dire »). La reprise d'un lexème permet donc à la fois d'en préciser le référent et de mettre en scène sa propre énonciation, selon des degrés variés et selon les items qu'on lui adjoint.

Le second article est intitulé « Reformulations réparatrices à l'oral » et est signé Denis Apothéloz. Il s'intéresse à la façon dont la reformulation permet, à l'oral, de faire fonctionner la « continuelle improvisation » que constitue une conversation spontanée. Toutes les hésitations, les bafouillages ou les parenthèses à rallonge, très fréquents dans les conversations orales, laissent ensuite des traces dans la suite de l'échange et produisent presque systématiquement une reformulation. Pour traiter de ce type de reformulation réparatrice, l'auteur procède en deux temps.

Il s'agit d'abord de décrire de manière générale l'activité de reformulation en contexte de réparation. Pour ce faire, l'auteur analyse des exemples de transcriptions de conversations orales et en tire quelques observations : d'abord, la reformulation réparatrice concerne plus une construction syntaxique

qu'un contenu sémantique. Ensuite, cette première reformulation d'une construction syntaxique réutilise très souvent un ou plusieurs constituants de la formulation initiale. Denis Apothéloz dresse ensuite un inventaire des causes de ce type de reformulation. Elles sont nombreuses et constituées de multiples facteurs qui interagissent : si une première formulation est abandonnée, c'est souvent à cause d'une séquence parenthétique, d'une digression, d'un piétinement lexical, d'un chevauchement de tour de parole. Il existe aussi, comme cause possible, l'inadéquation entre le projet sémantique du locuteur et les diverses interprétations que son interlocuteur peut en faire (on retrouve cette problématique dans le premier article de l'ouvrage). Enfin, la cause de la reformulation peut être purement interactionnelle. Les interruptions de construction coïncident souvent avec une baisse d'attention de l'auditeur, et la reformulation permettrait alors de réactiver cette attention. Enfin, la dernière caractéristique soulevée par l'auteur est la plus problématique. Il apparaît en effet à travers l'étude des exemples que la formulation initiale, abandonnée pour donner lieu à une reformulation, n'est pas laissée de côté par le locuteur. Elle est mémorisée et parfois réutilisée dans la reformulation même, sous la forme, par exemple, d'un pronom démonstratif anaphorique (comme « ça »). L'anaphore présente dans la reformulation n'est interprétable que si locuteur et interlocuteur ont gardé en mémoire la première formulation avortée. Cet aspect pose des problèmes méthodologiques d'interprétation des exemples que l'auteur se propose d'étudier dans une seconde partie.

Le problème est pour le linguiste de savoir si la séquence qu'il tente d'analyser résulte d'un incident de formulation ou si elle a été produite normalement par la grammaire du sujet parlant (il est en effet très fréquent à l'oral de trouver des structures - notamment au sein des relatives - qui sont, selon la grammaire normative, incorrectes, mais qui relèvent d'une grammaire fonctionnant parfaitement à l'oral et partagée par de nombreux sujets parlants, on pense par exemple au fameux décumul de « dont » en « que + déterminant »). Cette interprétation est fondamentale puisque dans le premier cas, on parlera de reformulation réparatrice, dans le second, non. L'auteur propose alors de distinguer terminologiquement ces deux situations : il appelle « construction » le cas où la forme identifiée est attribuée à la grammaire du sujet parlant, et « configuration » le cas où la forme étudiée est due à un artefact linguistique touchant la formulation initiale, une simple « erreur », en somme. L'auteur conclut en soulignant les difficultés interprétatives que soulève l'étude de la reformulation à l'oral et montre que la distinction qu'il élabore dans cet article est un outil méthodologique puissant pour le linguiste s'intéressant à l'oral.

Conclusion

Cet ouvrage rassemble des articles très différents, tant du point de vue de l'approche théorique de l'énonciation que des corpus étudiés. L'amplitude théorique en est impressionnante, ce qui est à la fois une richesse et une difficulté pour appréhender les réflexions qui y sont proposées. La première partie, consacrée aux marqueurs de la reformulation, est intéressante de bout en

bout puisqu'elle met au jour des similitudes et des différences dans les analyses des uns et des autres : si les méthodologies et les outils d'analyse diffèrent, les conclusions sont souvent proches. On note l'absence (à part dans l'article de Catherine Schneidecker) d'étude diachronique, qui pourtant pourrait se révéler fort intéressante. Ce qui ressort principalement de l'étude des marqueurs de reformulation, c'est que souvent ils ne portent pas dans leur structure sémantique le processus de reformulation mais qu'ils en sont plutôt des indices purement pragmatiques, fournis à un interlocuteur pour l'aider à établir ou modifier son interprétation d'un premier énoncé.

La seconde partie, plus inégale, comporte quelques articles passionnants qui montrent comment la reformulation permet, dans l'interaction verbale, la construction d'un univers discursif commun au locuteur et à son interlocuteur. Là aussi, les méthodologies et les écoles linguistiques sur lesquelles s'appuient les différents auteurs sont variées. Quelques articles montrent comment certains auteurs de fiction littéraire utilisent la reformulation, et dans quel but.

En conclusion, l'ouvrage, très bien structuré, présente des articles complémentaires qui intéressent tous les domaines des sciences du langage et montre la multiplicité des perspectives de recherche, la reformulation relevant aussi bien de problématiques syntaxiques, sémantiques, que pragmatiques. Il constitue ainsi une mine d'informations précieuses pour qui s'intéresse au fonctionnement de la reformulation.

Pierre Halté